

GT Commun

CTS DIRECCTE/CTM MEFs

5 juillet 2019



Ce n'est pas comme si **Solidaires Finances** n'avait pas exprimé cette demande réglementaire : « Lorsqu'il apparaît souhaitable que des questions communes à plusieurs ministères soient examinées par la même instance, les comités ministériels concernés peuvent être réunis conjointement, autant de fois que de besoin, par décision des ministres intéressés (art 39 du décret n° 2011-184 du 15/02/2011) ».

La simplification n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de noyer le poisson !

Plus fort encore, la secrétaire générale des MEFs qui anime et préside l'ensemble des rencontres depuis l'annonce brutale de la transformation des services en charge du développement économique des pôles 3E des DIRECCTE, tente de renverser la charge. Elle indique que le nombre d'instances compense le respect de la note d'orientation du CHSCTM 2019. Alors même que le CHSCTM a élaboré un guide pour la prise en compte (le plus en amont possible) des conditions de travail dans la conduite de projets importants au sens de l'article 57 du décret n°82-453 !

En bref, ce groupe de travail fait donc le point sur le bilan des mobilités. Sur les 134 postes proposés dans le nouveau Service Économique de l'État en Région (SEER), 124 postes (118 agent.e.s DGE et 6 de la DG Trésor) sont pourvus. C'est dire l'attractivité de ce nouveau « machin » et la confiance accordée par les collègues au projet de B. Le Maire !

Pour aller vite, **132 agent.e.s restent à reclasser**. 63 seraient en cours de mobilité, dont une vingtaine ont été actés lors de la CAP des ingénieurs de l'industrie et des mines du 23 mai.

Pour aller vite aussi, **si vous êtes une femme de plus de 50 ans de catégorie C, cela va être plus compliqué**. Voilà pourquoi **Solidaires Finances** tient à rappeler que la « démarche volontariste » ne doit pas porter sur l'agent.e mais sur l'efficacité du dispositif de reclassement dépendant tout particulièrement de la responsabilité des employeurs.

Dit autrement, ce n'est pas aux (seuls) titulaires ou contractuels dont la l'emploi est supprimé par l'employeur d'effectuer des recherches de poste dans leurs qualifications et compétences.

L'administration indique « être en réflexion sur la projection de formation des agent.e.s de catégories B et C ». La DGFIP a, elle, prévu un cursus de 6 semaines dès le début janvier 2019. Sur 44 CV diffusés dans le réseau des ministères économiques et financiers (MEFs), 22 ont donné lieu à des entretiens/recrutements à la DGFIP, 8 à la DGCCRF, 6 à l'INSEE.

Comme annoncé, des présentations sur les modalités de reclassement et d'accompagnement ont été réalisées dans cinq régions par l'administration centrale des MEFs auprès des agent.e.s des DIRECCTE. Le « tour de France » doit se poursuivre pour couvrir le territoire (sans maillot jaune) pour également mettre autour de la table les directions (allantes) des MEFs susceptibles de recruter.

Solidaires Finances a demandé à être informée des attentes et interrogations formulées par les agent.e.s, ainsi que la liste des postes à pourvoir.

Suivre la mission transférée dans des organismes ou structures hors MEFs est identifié comme un repoussoir sans garantie de maintien de la rémunération durable notamment indemnitaire.

Solidaires Finances souligne la nécessité de revenir sur le dispositif de Bercy et notamment l'indemnité mensuel de technicité (IMT) pour la rendre juste et pérenne. En effet, ne plus être agent.e des Finances, c'est renoncer aux cotisations (taux élevé) versées pouvant s'élever jusqu'à 3 000 €, depuis 1991, et perdre les droits à pension pour la retraite (triple peine !).

S'agissant de la prime de restructuration de service (PRS) « fonctionnelle », elle est toujours en examen à la direction générale de l'administration et de la fonction publique (DGAFP) avec trois graduations rehaussées (1000, 1500 et 2000 €) comme proposés par Solidaires Finances.

Les Fédérations Syndicales ont également mis en exergue la problématique d'accompagner dans la recherche d'un emploi le conjoint ou la personne pacsée avec l'agent.e dont le poste est supprimé. Au-delà de la RH de proximité qui apparaît ne pas être armée, la convention signée le 30 avril 2019 avec le service du ministère de la Défense n'offre, semble-t-il, pas de solution dans la sphère du privé pour les titulaires et contractuels. Ce qui est assez logique.

Cependant, ce dispositif peut être davantage mis en œuvre pour le ou la « conjoint.e » afin de retrouver un emploi.

Il est rappelé qu'il n'y a pas de date « couperet » à la fin 2019, pour l'agent.e à qui aucune n'offre intéressante de poste n'a été faite. Néanmoins, l'objectif est de faire en sorte que chaque agent.e soit détenteur d'une véritable mission plutôt que d'être maintenu durablement en doublon ou en situation de « bore-out ».



France Expérimentation : Qu'est-ce que c'est ?

Une initiative, portée par le délégué interministériel à la transformation publique, Thomas Cazenave, avec la direction interministérielle à la transformation publique et la direction générale des entreprises (DGE), concrétise l'engagement du Gouvernement en matière de « simplification ».

France Expérimentation contribue à changer « la posture des administrations vis-à-vis des usagers et des entreprises », en se souciant d'accompagner financièrement des projets concrets.

Au sein du programme gouvernemental de transformation publique, Action publique 2022, France Expérimentation participe au chantier interministériel dédié à la soi-disant « simplification et à l'amélioration de la qualité de services » pilotée par la direction interministérielle de la transformation publique.

Après des appels à projets lancés dans le cadre des lois PACTE et LOM et du dispositif « Territoires d'industrie », France Expérimentation a de nouveau lancé un appel à projets dans le cadre de la démarche French Impact.

Son objectif : « **faciliter les demandes de dérogations réglementaires et législatifs** pour les porteurs de projets innovants établis dans les territoires labellisés French Impact avant le 30 juin 2019. ».

Quid de la justice fiscale et sociale ?

Lors du Conseil national de l'industrie du 22 novembre 2018, le Premier ministre a lancé le nouveau dispositif d'accompagnement au service des territoires à « forte dimension industrielle » : autrement intitulé « Territoires d'industrie ».

Logique depuis la disparition du ministère de l'Industrie et après avoir axé la politique sur les Services du tertiaire, non !?

Pour la petite histoire, c'est exactement à cette date que la DGE a annoncé de manière informelle la « transformation de la DGE », après la suppression de 75 % des missions du développement économique dans les DIRECCTE.

Coïncidence ultra libérale, vous croyez ?

Cette expérimentation prévaut-elle au principe d'égalité devant la loi ??

Stop aux manœuvres en tout genre pour déroger aux textes en vigueur et à l'accroissement des privilèges des premiers de cordée !!!!

